



Appel à manifestation d'intérêt en direction des accueils péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes

Formation-action dans le cadre du projet « Transition : les jeunes prennent l'initiative »

2025-2026-2027-2028

Candidature à envoyer avant le 30 septembre 2025

1. CONTEXTE ET RÉSUMÉ DU PROJET

Dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), le GRAINE Pays de la Loire coordonne un projet régional visant à promouvoir l'action des jeunes pour la transition écologique sur les temps périscolaires et extrascolaires et renforcer la capacité d'action des accueils de loisirs péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes sur les enjeux de transition écologique. Pour cela, une **formation-action sur 3 ans** est proposée à des accueils de loisirs péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes, associant à la fois leurs animateurs et leurs dirigeants (directeurs et élus).

Résumé du projet

Organisateurs d'accueils péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes, ce projet vise à vous accompagner dans la transition écologique en outillant professionnels et décideurs d'accueils (animateurs, directeurs, élus) des Pays de la Loire pour intégrer la transition écologique dans votre fonctionnement et vos pratiques éducatives. Il repose sur deux **parcours de formation-action simultanés**:

- Un **parcours "animation"** à destination des animateurs
- Un **parcours "pilotage"** à destination des dirigeants (directeurs, élus)

Une formation-action sera déployée dans chaque département des Pays de la Loire pour 15 animateurs et 10 dirigeants max par département, avec un accompagnement par des structures membres du GRAINE Pays de la Loire, selon une approche active, participative et territorialisée. Le projet s'étale sur **3 ans (2025-2028)** et mobilise déjà des partenaires institutionnels (DRAJES et les SDJES).

2. DESCRIPTION DU PROJET

Les formations-actions sont conçues comme des cycles annuels, reproductibles et évolutifs. Chaque cycle comprend **4 étapes**, avec des volets distincts ou communs aux deux publics:

1. Étape **Impulsion** (animateurs + dirigeants) : en début d'année d'expérimentation

- Temps commun en début d'année réunissant les trinômes animateurs-directeurs-élus.
- Diagnostic partagé, définition du plan d'action et des conditions de réussite, appropriation des outils de suivi.

2. Étape **Concrétisation** : à mi-année d'expérimentation

- **Pour les animateurs** : accompagnement sur le terrain (compagnonnage, co-animation), expérimentation d'activités avec les jeunes autour de la transition écologique.
- **Pour les dirigeants** : formation spécifique sur les enjeux globaux, rôles institutionnels et mise en place de démarches qualité (ex. référentiels, éco-école...).

3. Étape **Accélérateur de projet** (animateurs + dirigeants) : à mi année d'expérimentation

- Temps commun de mi-parcours : échanges de pratiques, état d'avancement des actions.
- Temps distincts :

- Pour les animateurs : approfondissement méthodologique
- Pour les dirigeants : retours d'expériences et échanges entre pairs (possibles visios inter-structures).

Optionnel en co-financement par les accueils péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes :

→ Temps spécifique d'accompagnement individualisé en complément de la formation pour les animateurs

4. Étape **Valorisation et projection** (animateurs + dirigeants) : en fin de l'année d'expérimentation

- Temps collectif de valorisation impliquant jeunes, parents et partenaires.
- Restitution des actions, retours sur les effets, engagement vers la pérennisation des démarches TE dans les projets éducatifs, évaluations

En année 3 d'expérimentation, une rencontre régionale de valorisation sera organisée pour réunir les accueils péri et/ou extrascolaires et accueils de jeunes accompagnés, les structures accompagnatrices du réseau GRAINE Pays de la Loire, des jeunes ayant participé aux projets, des partenaires associés.

3. INTÉGRATION DANS LE PROTOCOLE D'ÉVALUATION FEJ

Le projet fait l'objet d'une **évaluation indépendante obligatoire**, coordonnée à l'échelle nationale par l'INJEP. Cette évaluation vise à mesurer les effets du dispositif sur :

- l'évolution des pratiques éducatives des professionnels,
- l'implication réelle des jeunes dans des démarches de transition,
- la transformation concrète des projets d'accueils de loisirs péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes .

Les structures accompagnées par cette formation-action devront :

- participer aux temps de pilotage de l'évaluation (réunions, questionnaires, entretiens...),
- faciliter l'accès des évaluateurs aux professionnels, publics et jeunes impliqués,
- transmettre les données demandées (suivis, retours d'expérience, indicateurs).

4. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Calendrier des grandes phases :

- **Juin 2025-sept 2025 :**
 - appel à manifestation d'intérêt pour les accueils péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes : date limite de candidature le 30 septembre
 - appel à mission pour les structures accompagnatrices : date limite de candidature le 25 septembre
 - sélection des structures accompagnatrices et des accueils péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes accompagnés en octobre
- **Oct. 2025- novembre 2025** : mise en lien avec les structures accompagnatrices
- **Novembre 2025- sept. 2026** : année 1 d'expérimentation
- **Sept. 2026 – sept. 2027** : année 2 ajustée selon les retours de l'année 1
- **Sept. 2027 – sept. 2028** : année 3 + journée régionale de valorisation + bilan final

Nombre prévisionnel de journées de formation-action :

Les temps de formation-action sont plutôt envisagés en demi-journées. Certains temps pourront être envisagés en visio même si le format présentiel sera favorisé.

Les demi-journées pourront se cumuler sur une même journée en fonction des disponibilités des structures accompagnées sur le département.

- Nombre de jours de formation-action au global sur 3 ans :

8,5 jours au total sur les 3 ans

soit 2,5 jours par an

+ 1 jour pour la régionale régionale de valorisation en année 3 d'expérimentation

Dans le détail :

- Nombre de jours de formation-action **communs aux animateurs et dirigeants** :

4,5 jours au total sur les 3 ans

soit 1,5 jours par an

+ 1 jour pour la régionale régionale de valorisation en année 3 d'expérimentation

- Nombre de jours de formation-action **dédiés aux animateurs** uniquement :

3 jours au total sur les 3 ans

soit 1 jour par an

- Nombre de jours de formation-action dédiés aux dirigeants uniquement :

**3 jours au total sur les 3 ans
soit 1 jour par an**

Modalités financières :

Pour chaque participant·e à la formation-action il sera demandé **une contribution financière de 100€ qui vaudra pour toute la durée du projet**, soit 3 ans, jusqu'à septembre 2028.

Par exemple, si votre structure inscrit 5 participant·es à la formation-action, une contribution financière de 500€ vous sera demandé qui vaudra pour toute la durée du projet.

5. CRITÈRES D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Pour être sélectionnés pour cette formation-action les accueils péri et/ou extrascolaires et/ou accueils de jeunes devront répondre impérativement aux critères d'éligibilité présentés ci-dessous dans la première colonne. Les critères dans la deuxième colonne sont prioritaires et seront donc étudiés.

Critères d'éligibilité

- Être un accueil péri et/ou extrascolaire et/ou un accueil de jeunes
- Être des structures domiciliées en Pays de la Loire
- Réaliser la phase d'expérimentation de la formation-action en Pays de la Loire

Critères prioritaires

- Avoir ou souhaiter avoir un projet de transition écologique porté par les jeunes
- L'équipe d'animation ET les dirigeants sont en capacité et souhaitent participer à l'ensemble de la formation-action, soit 3 ans, jusqu'à septembre 2028
- Transmettre une lettre d'intention exposant les motivations pour être accompagné dans le cadre de cette formation-action, cosignée par l'équipe d'animation et les dirigeants
- Être signataire ou engagée ou souhaiter devenir signataire ou s'engager dans une démarche qualité (type Eco-label, Centre Aère)
- Avoir un·e élu·e référent·e de la structure impliqué·e dans la formation-action
- Compléter le formulaire
- Contribuer financièrement à hauteur de 100€ par participant·e à la formation-action (contribution qui vaudra pour toute la durée du projet)

Pour manifester votre intérêt merci de compléter ce formulaire sur ce lien : <https://framaforms.org/appel-a-manifestation-dinteret-structures-a-accompagner-transition-les-jeunes-prennent-linitiative> et de transmettre par mail à estelle.brault@graine-pdl.org et lea.versace@graine-pdl.org votre lettre d'intention exposant vos motivations pour bénéficier de la formation-action, cosignée par l'équipe d'animation et les dirigeants.

Si vous souhaitez appuyer votre manifestation d'intérêt avec d'autres documents à joindre, vous pouvez nous les transmettre par mail.